

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

30 Janvier 2026

Séance du 06 Février 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le six février, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert Viroulet

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Madame Céline LINARD-LALAY est élue secrétaire de séance

N°01/2026- Tarifs 2026 – Branchements assainissement

Madame la Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs ASSAINISSEMENT pour 2026. Le conseil Municipal, après discussion et vote à main levée, DECIDE à l'unanimité

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

de fixer comme suit les tarifs ASSAINISSEMENT 2026 :

TARIF SERVICE ASSAINISSEMENT	Tarifs H.T 2025	Tarifs H.T 2026
Branchement ASSAINISSEMENT	650 €	650 €
Tuyau Diam 125/160 le ML	13 €	13 €
Heure pelleuse	80 €	80 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission au représentant de l'état
le 12/02/2026 et de la publication
le 12/02/2026



use de réception en préfecture
087-218716801-20260206-2026_1-DE
Reçu le 12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

30 Janvier 2026

Séance du 06 Février 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le six février, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert Viroulet

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Madame Céline LINARD-LALAY est élue secrétaire de séance

N°02/2026- Location local de la plage – Centre Touristique du Lac

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été destinataire d'un seul courrier sollicitant la location du local situé sur la plage du Lac. L'unique demande émane de Monsieur GUYARD, exploitant le cabanon depuis plusieurs années.

Elle rappelle les conditions de la location pour la saison 2025

Loyer mensuel : 400 €/mois – Charges : 200 € /mois (année 2024 : 350 €/mois)

Un état des charges réelles a été établi en fin de location, pour régularisation.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

De confier la location du local de la plage à Monsieur GUYARD Alain et charge Madame la Maire de signer le contrat de location aux conditions suivantes : 400 € /mois – charges 250 €/mois avec une régularisation en fin de saison.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission
au représentant de l'état le 12/02/2026
et de la publication le 12/02/2026

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260206-2026_2-DE
Reçu le 12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

30 Janvier 2026

Séance du 06 Février 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le six février, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert Viroulet

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Madame Céline LINARD-LALAY est élue secrétaire de séance

N°03/2026- Allocation municipale de vétéran Sapeurs-Pompiers 2026

Madame la Maire rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Novembre 2006 définissant les conditions de versement de l'allocation de vétéran à tous les anciens membres du centre de secours, sans distinction de grade, ayant effectué un service de 15 ans minimum.

L'allocation annuelle, fixée par le Conseil Municipal, devant être versée à partir de l'année où le vétéran aura atteint l'âge limite d'exercice (soit l'âge de 55 ans).

Il y a donc lieu de fixer le montant de l'allocation de vétéran 2026 à verser aux sapeurs-pompiers retraités. (*Pour mémoire l'allocation 2025 avait été fixée à : 160 €/par S.P par an*). Actuellement, 14 sapeurs-pompiers retraités peuvent percevoir l'allocation.

Le Conseil Municipal, après discussion, DECIDE à la majorité

Pour : 13

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix –

Madame Céline LINARD-LALAY

De fixer à 160 €/an l'allocation de vétéran versée à chaque sapeur-pompier retraité pour l'année 2026.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Certifiée exécutoire compte tenu de
la transmission
au représentant de l'état le
12/02/2026 et de la publication le
12/02/2026

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260206-2026_3-DE
Reçu le 12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

30 Janvier 2026

Séance du 06 Février 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le six février, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert Viroulet

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Madame Céline LINARD-LALAY est élue secrétaire de séance

N°04/2026- Recrutement BNSSA Juillet et Août 2026 – Convention PROSPORTS MNS-

Mme la Maire rappelle au conseil sa décision en 2025 de conventionner avec l'organisme PROSPORTS, pour la mise à disposition de BNSSA pour la saison estivale. Mme la Maire propose au conseil de renouveler pour 2026 la convention avec PROSPORTS MNS sur le principe de contrat de mise à disposition de 2 BNSSA pour la saison estivale.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

la proposition de Mme la maire, ACCEPTE l'adhésion à l'association PROSPORT MNS, CHARGE Mme la Maire de signer la convention de mise à disposition de deux surveillants de baignade titulaires du BNSSA pour les mois d'août et Juillet 2026.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD

Certifiée exécutoire compte
tenu de la transmission
au représentant de l'état le
12/02/2026 et de la
publication le 12/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

30 Janvier 2026

Séance du 06 Février 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le six février, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert Viroulet

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Madame Céline LINARD-LALAY est élue secrétaire de séance

N°05/2026- Tarifs 2026 pédalos – kayaks – paddles et mini-golf

Madame la Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2026 pour la location de pédalos, kayaks, mini-golf et des paddles. Madame la Maire propose de fixer les tarifs comme suit pour 2026

- ✓ PEDALOS : 5,00 € la ½ heure
- ✓ KAYAKS : 2,50 € la ½ heure
- ✓ PADDLES : 5,00 € la ½ heure
- ✓ MINI-GOLF : 3,00 € la partie pour 1 personne (1 ticket)- 1 joueur gratuit pour 4 personnes payantes

Le Conseil Municipal, après discussion, **ACCEPTE** à l'unanimité

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

les présentes propositions et **FIXE** les tarifs 2026 comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Certifiée exécutoire compte
tenu de la transmission
au représentant de l'état le
12/02/2026 et de la publication
le 12/02/2026

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260206-2026_5-DE
Reçu le 12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

30 Janvier 2026

Séance du 06 Février 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le six février, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert Viroulet

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Madame Céline LINARD-LALAY est élue secrétaire de séance

N°06/2026 - Remboursement à Madame Gwenaëlle PAILLOT – Achat Père Noël des enfants de la commune

Madame la Maire indique que Madame PAILLOT, a dû, dans le cadre de l'organisation du Père Noël des Enfants de la commune, faire l'avance des frais d'un certain nombre d'articles achetés pour cette occasion. Ces frais représentent 720, 84 €.

Madame la Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de rembourser Madame PAILLOT.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE à l'unanimité**

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

le principe de remboursement au profit de Madame PAILLOT pour un montant de 720, 84 € et CHARGE Madame la Maire d'effectuer le remboursement par mandat administratif.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD

Certifiée exécutoire compte
tenu de la transmission
au représentant de l'état le
12/02/2026 et de la publication
le 12/02/2026



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260206-2026_6-DE
Reçu le 12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 06 Février 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

30 Janvier 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le six février, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert Viroulet

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Madame Céline LINARD-LALAY est élue secrétaire de séance

N°07/2026- Signature d'une convention de partenariat entre le Département de la Haute-Vienne – l'ODHAC 87 – Office Public de l'Habitat 87 – et la commune de Saint-Mathieu

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 septembre 2024, la commune de Saint-Mathieu s'est engagée dans la réalisation d'un programme de constructions de 4 pavillons locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées.

Madame VARACHAUD indique avoir reçu des représentants de l'odhac et du département le 05 décembre dernier afin de faire le point sur l'avancée du projet.

Le permis de construire devrait être déposé au printemps de cette année. Les travaux doivent durer environ 12 mois. Elle rappelle au Conseil Municipal que les espaces extérieurs devront être entretenus par les services municipaux. La commune devra également prévoir, au sein de son personnel ou parmi les élus, un agent de convivialité.

Elle demande au Conseil de bien vouloir prendre connaissance de la convention de partenariat proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Approuve le projet de convention tel que présenté par Madame la Maire,

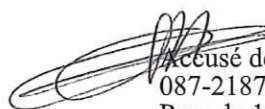
Autorise Madame la Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Conseil Départemental et Monsieur le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat 87.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Certifiée exécutoire compte
tenu de la transmission
au représentant de l'état le
12/02/2026 et de la
publication le 12/02/2026

La Maire, Agnès VARACHAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260206-2026_7-DE
Reçu le 12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

30 Janvier 2026

Séance du 06 Février 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le six février, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert Viroulet

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Madame Céline LINARD-LALAY est élue secrétaire de séance

N°08/2026- Demande de subventions – CTD (Conseil Départemental de la Haute-Vienne), Fonds Verts, Fonds Européens (FEDER, FEADER) et Fonds Régionaux- Réhabilitation du bloc sanitaire du Camping

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal d'un projet de réhabilitation du bloc sanitaire du Camping du Lac.

Réfection de la toiture, changement des velux et zinguerie

39 657, 27 € ttc – 33 047, 72 € ht

Pose de panneaux photovoltaïques

56 520 € ttc – 47 100 € ht

Peintures

25 069, 26 € ttc – 20 891, 05 € ht

Le Conseil Municipal, après discussion **ACCEPTE** à l'unanimité

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le principe de ce projet et autorise Madame la Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes susceptibles d'apporter leur financement.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission
au représentant de l'état le
12/02/2026 et de la publication le
12/02/2026

La Maire, Agnès VARACHAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260206-2026_8-DE
Reçu le 12/02/2026